

Dossier de presse 1/2

Conseil Municipal du 7 juin 2022

Durant la campagne municipale, les Mantais ont exprimé une forte attente en matière d'exemplarité et de transparence. C'est un engagement que le Maire, Raphaël Cognet et l'Équipe municipale veulent respecter durant les 100 premiers jours du mandat. En faisant voter deux délibérations sur le sujet, le Maire donne ainsi le ton dès ce 1^{er} Conseil Municipal. Il s'agit de la signature par les élus mantais d'une Charte de déontologie et d'éthique et du lancement de la 1^{ère} étape de l'audit juridique et financier.

La Charte de déontologie et d'éthique

Depuis quelques années, l'État a amorcé les premières mesures pour une moralisation de la vie publique locale. La loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats par les élus locaux a mis en place la charte de l' élu local. Sa lecture est obligatoire, depuis 2020, lors de l'installation des nouvelles mandatures.

Compte tenu du contexte local, la moralisation de la vie politique est devenue un axe prioritaire de la nouvelle Équipe municipale qui souhaite faire signer à tous les élus du Conseil Municipal, **une charte de déontologie et d'éthique**.

Cette Charte repose sur les principes fondamentaux suivants :

- le respect des valeurs de la République,
- l'intérêt général des Mantais,
- l'exemplarité,
- la probité,
- l'impartialité,
- la transparence mais également la confidentialité des informations.

Elle vise à établir un contrat moral entre les Mantais et leurs élus permettant l'exercice serein et exemplaire de leur mandat. Ils sont ainsi tenus de respecter ces principes éthiques et déontologiques qui viennent s'ajouter à ceux déjà prévus par la loi.

Contact > ÉLISE COUCHOURON
01 34 78 80 31

Dossier de presse 2/2

1^{ère} étape de l'audit juridique et financier

La Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France (CRC IDF) a fait des recommandations suite à son audit portant sur les marchés forains. Ces recommandations ont permis à la Ville de réinterroger ses pratiques et de mettre en place des actions correctives qu'elle présente, sous la forme d'un rapport, au Conseil Municipal.

C'est également l'occasion pour l'Équipe municipale de développer **les grands principes de l'audit juridique et financier** qui sera lancé dans les prochaines semaines. S'appuyant sur le travail méthodologique déjà effectué par la CRC, l'audit portera sur trois volets :

- 1) **La commande publique** afin de vérifier que les processus garantissent une mise en concurrence équitable et qu'à aucun moment, ils ne profitent aux élus ou aux fonctionnaires.
- 2) **L'urbanisme** afin de contrôler que les biens acquis ou vendus par la Ville, et que toutes les opérations immobilières où la Ville est partie prenante, se font dans les meilleures conditions financières possibles pour la Ville, dans le souci du seul intérêt général, et ne profitent à aucun moment aux élus ou aux fonctionnaires.
- 3) La **sécurité** afin d'établir des processus d'information en direction du Maire de manière efficace et dans le strict respect des règles. La police municipale joue un rôle très important à Mantes-la-Jolie et la population y est attachée.

Avec cette délibération, l'Équipe municipale s'engage à plus de transparence et à se doter de processus conformes aux plus hauts standards éthiques dans le but de rétablir, là encore, la confiance entre les Mantais et les élus.

PJ : Charte de déontologie et d'éthique des élus du Conseil Municipal pour la moralisation de la vie politique locale